

RÈGLEMENT DU CONCOURS VIDÉO OLYMPIC'TURE

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

L'association des CFA des métiers du Tourisme organise un concours réservé aux apprentis de la filière TOURISME de chaque établissement membre (UTEC, STEPHENSON FORMATION, CFA TRAJECTOIRE, FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE, INFA, Ecole des Professionnels du Tourisme).

1 - Le contexte : Un événement à dimension internationale

L'été prochain, Paris accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Les franciliens s'apprêtent à accueillir des visiteurs du monde entier par milliers. Proposons-leur des parcours de visite authentiques, insolites et accessibles.

2 - L'objectif : le tourisme pour tous

Par équipe, vous devez définir un parcours d'une journée en Ile de France !

- Définissez le type d'handicap sur lequel vous souhaitez communiquer (auditif, mental, moteur, visuel)
- Concevez un parcours au départ d'une structure d'hébergement, incluant une à deux visites de sites emblématiques et un lieu de restauration. Attention n'oubliez pas le moyen de transport !

A noter que la personne en situation de handicap pourra être accompagnée par des proches mais également par un chien d'accompagnement .

3 - Le résultat : Un challenge fédérateur pour un tourisme inclusif !

Faites la promotion de votre parcours à travers **une courte vidéo promotionnelle**. Racontez-nous une histoire ! (2mn maximum)

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Peuvent participer à ce concours tous les apprentis des établissements membres de l'association des métiers du Tourisme.

Les apprentis doivent se constituer en équipe (minimum 1 personne, maximum 5 personnes). Chaque équipe doit s'inscrire au concours sur le site internet de l'association avant le **15 janvier 2024** à l'adresse suivante <https://cfa-tourisme.fr/challenge2024>

ARTICLE 3 : FORMAT ET DURÉE DE LA VIDÉO

La vidéo produite devra être impérativement au format **mp4** et d'une durée **maximale de 2 minutes**

Les productions devront respecter la législation en vigueur sur les droits d'auteur, notamment pour la bande son.

ARTICLE 4 : CALENDRIER ET REMISE

Les productions finales devront être déposées avant le **vendredi 1er mars 2023 avant midi** sur le site internet de l'association à l'adresse suivante : <https://cfa-tourisme.fr/challenge2024/login>

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION

Les vidéos seront évaluées selon les critères suivants :

- Caractère innovant de la production
- Respect du thème
- Impact positif sur les acteurs du tourisme

ARTICLE 5 : COMPOSITION DE JURY ET REMISE DES PRIX

Le jury est constitué de personnes qualifiées liées au monde du tourisme et de la formation. La remise des prix aura lieu lors d'une cérémonie organisée par l'association le vendredi 15 mars 2024 au salon mondial du tourisme.

ARTICLE 6 : PRIX

Les équipes dont les vidéos seront primées recevront des places pour les Jeux Paralympiques et des chèques voyage sous forme de Smartbox.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Chaque CFA s'engage à communiquer le lancement de ce concours sur son site internet au nom de l'association.

Cette action devra également apparaître sur le site de l'association des CFA des Métiers du Tourisme.

Les candidats s'engagent à participer à la remise des prix et à céder leurs droits à l'image, ainsi que les droits exclusifs accordés sur leurs créations, ces dernières pouvant être librement diffusées sur les réseaux et être un outil de communication pour l'association et ses membres.